

Agrément Technique ATG avec Certification

TOITURES



ATG 3243

**COLLE SYNTHÉTIQUE À FROID
POUR ISOLANT**

COLTACK EVOLUTION 750

Valable du 16/8/2022
au 15/8/2027

Opérateur d'agrément et de certification



Belgian Construction Certification Association
Rue d'Arlon 53 – 1040 Bruxelles
www.bcca.be – info@bcca.be

Titulaire d'agrément :

SOPREMA N.V.
Bouwvelven, 5
2280 Grobbendonk
Tél. : +32 (0)14 23 07 07
Fax : +32 (0)14 23 07 77
Site Web : www.soprema.be
E-mail : info@soprema.be

1 Objet et portée de l'Agrément Technique

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable du système (tel que décrit ci-dessus) par un Opérateur d'Agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du système en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du produit et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le Titulaire d'agrément.

Pour que l'Agrément Technique puisse être maintenu, le Titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du système soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du système à l'Agrément Technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un Opérateur de Certification indépendant, BCCA.

Le Titulaire d'agrément [et le Distributeur] est [sont] tenu[s] de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le Titulaire d'agrément [ou le Distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.

L'Agrément Technique et la certification de la conformité du système à l'Agrément Technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du Titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet Agrément Technique, on utilisera toujours le terme « entrepreneur », en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme « exécutant », « installateur » et « applicateur ».

2 Description

Cet agrément porte sur un système de pose en adhérence partielle de panneaux d'isolant pour toiture plate à l'aide d'une colle synthétique à froid sur des supports compatibles.

Les supports et isolants utilisables dans le cadre du présent Agrément Technique sont mentionnés dans le Tableau 2 et le Tableau 3.

Le système de pose se compose de bas en haut d'un support (éventuellement recouvert d'un pare-vapeur) sur lequel est appliquée une colle synthétique à froid COLTACK EVOLUTION 750, puis un isolant sous certification ATG.

3 Matériaux

3.1 Colle synthétique à froid

La colle synthétique à froid COLTACK EVOLUTION 750 est une colle monocomposant à base de résines polyuréthanes.

Les caractéristiques de la colle synthétique à froid COLTACK EVOLUTION 750 sont données dans le Tableau 1.

Tableau 1 – Caractéristiques d'identification et prestations

Caractéristique d'identification	COLTACK EVOLUTION 750		
Masse volumique [kg/m ³]	± 20 %	25	29
Teneur en cendre [%]	± 5 %	5,0	5,0
Spectre IR			
Initial	(1)	(1)	(1)
Après 48 heures	(1)	(1)	(1)
Prestation			
Consommation [m de cordon / cartouche ou bonbonne]	Env. 45 (2)	Env. 450 (3)	
Température d'application [°C]			
Ambiance		+5 à +35	
Surface		+5 à +35	
		24	18
Durée de conservation [mois]		(à une température ambiante de +5 °C à +25 °C)	
(1) :	En possession de l'organisme de certification		
(2) :	Cartouches de 750 ml		
(3) :	Bonbonnes de 10,4 kg		

3.2 Pare-vapeur

Le choix, l'utilisation et la mise en œuvre des pare-vapeur se réfèrent au paragraphe 6 de la NIT 215 du CSTC.

Les pare-vapeur font partie du système décrit, mais ne font pas partie du présent agrément et ne sont pas soumis à la certification.

Une attention particulière sera néanmoins portée à la compatibilité des supports avec la colle synthétique à froid utilisée.

3.3 Isolation thermique

L'isolant thermique doit faire l'objet d'un agrément technique (ATG) avec certification pour l'application en toiture dans lequel l'application collée est spécifiquement autorisée et le nom de la colle COLTACK EVOLUTION 750 mentionné dans les composants auxiliaires.

Les caractéristiques minimales de l'isolant utilisé dans la réalisation de toiture chaude sont reprises dans le Tableau 2.

Tableau 2 – Caractéristiques des isolants (toiture chaude)

Type (1)	Résistance à la délamination (NBN EN 1607)	Revêtement (face inférieure)
	[kPa]	
PU	≥ 80	Parement de type : – Voile de verre bitumé – Voile de verre minéralisé – Complexe aluminium multicouche
EPS	≥ 80	Nu

(1) : Les dimensions maximales autorisées pour l'application collée des panneaux d'isolant sont vérifiées dans l'ATG de l'isolant.

4 Fabrication et commercialisation

La colle synthétique à froid COLTACK EVOLUTION 750 est fabriquée dans un site de production connu de l'organisme de certification.

La colle synthétique à froid COLTACK EVOLUTION 750 est conditionnée en cartouches de 750 ml ou en bonbonnes de 10,4 kg.

Marquage : les cartouches et les bonbonnes sont pourvues d'un marquage reprenant le nom du produit, le Titulaire d'agrément, le logo de la marque ATG et le numéro d'ATG.

Le code de production est imprimé sur les cartouches et sur les bonbonnes.

La firme Soprema N.V. assure la commercialisation de la colle synthétique à froid COLTACK EVOLUTION 750.

5 Mise en œuvre

5.1 Documents de référence

- NIT 215 : « La toiture plate : Composition – Matériaux – Réalisation – Entretien » (CSTC).
- Guide pour l'agrément technique – « Colles synthétique à froid – isolant » (UBA^{tc}, 2020).
- Feuillelet d'information UBA^{tc} n°2012/02 : « L'action du vent sur les toitures plates conformément à la norme sur l'action du vent NBN EN 1991-1-4 ».
- Les directives d'application du Titulaire d'agrément.

5.2 Spécifications du support

Les types de supports repris dans le Tableau 3 sont admis dans le cadre de la certification de la colle synthétique à froid COLTACK EVOLUTION 750.

Tableau 3 – Supports admissibles

Support ⁽¹⁾		Utilisation de la colle ⁽²⁾
Type	Joints	COLTACK EVOLUTION 750
Béton ou support liés au ciment (sec)	-	X
Béton cellulaire (sec)	Fermés (p.ex. au moyen d'une bande de recouvrement)	X
Plaque de fibrociment		X
Multiplex ou équivalent ⁽³⁾		X
Membrane bitumineuse, pare-vapeur bitumineux (finition sablée ou talc en face supérieure)	-	X
Pare-vapeur aluminium (finition supérieure)	-	X
Tôle d'acier profilée	-	O

⁽¹⁾ : Par « Support », on entend le matériau sur lequel la colle est appliquée en contact direct.
⁽²⁾ : X = autorisé / O = non prévu dans le cadre de cet Agrément Technique.
⁽³⁾ : Le support est de classe de risque 3, conformément à la STS 04-6.

Les supports sont fixés de manière suffisamment solide pour résister à l'action du vent.

L'utilisation et la position du pare-vapeur respectent les prescriptions de la NIT 215 (CSTC).

5.3 Travaux préparatoires

Le support satisfait aux critères de la NIT 215.

Si la colle est appliquée sur plusieurs éléments, les joints sont refermés à l'aide d'une bande de recouvrement avant l'application de la colle.

La pose et le choix de l'isolant respecte à la fois les prescriptions de l'agrément technique ATG de l'isolant de toiture chaude, et celles du présent agrément technique.

La surface du support est propre, sèche et la planéité dans les tolérances admises (cf. NIT 215). Toute partie détachée (argile, terre, laitance, ...) est éliminée. Les trous et les creux sont rebouchés soigneusement.

5.4 Pose en adhérence partielle collée

La colle synthétique à froid COLTACK EVOLUTION 750 est appliquée sous forme de cordons réguliers et continus d'environ 30 mm de large (environ 65 g/m² à 75 g/m² de colle non expansée en cas d'application de 3 cordons/m_{largeur}, ou environ 80 g/m² à 100 g/m² en cas d'application de 4 cordons/m_{largeur}). La température d'application respecte les valeurs mentionnées dans le Tableau 1.

Lors de l'application de la colle COLTACK EVOLUTION 750, le produit a une température minimale de +10 °C.

Le Tableau 4 donne les valeurs de calcul à utiliser dans le cadre du présent Agrément Technique ATG.

Il est recommandé d'humidifier légèrement la colle avant de placer l'isolant, particulièrement si l'air ambiant est faiblement humide et en cas d'une utilisation combinée d'un isolant avec un parement de type complexe aluminium multicouche en face inférieure sur un pare-vapeur avec une finition en aluminium en face supérieure.

L'isolant est ensuite appliqué en le compressant légèrement sur les cordons de colle synthétique endéans les 8 minutes de l'application de ceux-ci.

Une période de 45 minutes pour la colle COLTACK EVOLUTION 750 (cartouche) ou 1 heure pour la colle COLTACK EVOLUTION 750 (bonbonne) est ensuite respectée avant de circuler sur les panneaux d'isolant, ceci afin d'éviter la rupture des cordons de colle que pourraient engendrer les mouvements de glissement générés par la circulation pédestre si la colle n'a pas atteint le durcissement requis.

L'adhérence finale est atteinte après environ 24 heures.

5.5 Stockage et préparation du chantier

Cf. NIT 215 et le Tableau 1.

5.6 Résistance au vent

La résistance au vent du système est déterminée à partir de la charge au vent prévue. Cette dernière est calculée selon le Feuillelet d'information de l'UBA^{tc} n°2012/02.

Pour la résistance au vent des interfaces support - colle - isolant, les valeurs de calcul reprises dans le Tableau 4 sont utilisées.

Tableau 4 – Valeur de calcul de la résistance au vent (interface support – colle – isolant)

Support ⁽¹⁾	Isolant (finition de la face inférieure)	Valeur de calcul de la résistance au vent [Pa]	
		COLTACK EVOLUTION 750	
		Quantité de colle [cordons/m _{largeur}]	
		3	4
Béton ou support liés au ciment (sec)	PU (voile de verre bitumé)	3.000 ⁽²⁾	5.000 ⁽²⁾
	PU (voile de verre minéralisé)	3.000 ⁽²⁾	5.000 ⁽²⁾
	PU (complexe aluminium multicouche)	3.000 ⁽²⁾	5.000 ⁽²⁾
	EPS (nu)	3.000 ⁽²⁾	5.000 ⁽²⁾
Béton cellulaire (sec)	PU (voile de verre bitumé)	3.000 ⁽²⁾	5.000 ⁽²⁾
	PU (voile de verre minéralisé)	3.000 ⁽²⁾	5.000 ⁽²⁾
	PU (complexe aluminium multicouche)	3.000 ⁽²⁾	5.000 ⁽²⁾
	EPS (nu)	3.000 ⁽²⁾	5.000 ⁽²⁾
Plaque de fibrociment	PU (voile de verre bitumé)	3.000 ⁽²⁾	5.000 ⁽²⁾
	PU (voile de verre minéralisé)	3.000 ⁽²⁾	5.000 ⁽²⁾
	PU (complexe aluminium multicouche)	3.000 ⁽²⁾	5.000 ⁽²⁾
	EPS (nu)	3.000 ⁽²⁾	5.000 ⁽²⁾
Multiplex ou équivalent ⁽³⁾	PU (voile de verre bitumé)	3.000 ⁽²⁾	5.000 ⁽²⁾
	PU (voile de verre minéralisé)	3.000 ⁽²⁾	5.000 ⁽²⁾
	PU (complexe aluminium multicouche)	3.000 ⁽²⁾	5.000 ⁽²⁾
	EPS (nu)	3.000 ⁽²⁾	5.000 ⁽²⁾
Membrane bitumineuse, pare-vapeur bitumineux (finition sablée ou talc en face supérieure)	PU (voile de verre bitumé)	3.000 ⁽²⁾	5.000 ⁽²⁾
	PU (voile de verre minéralisé)	3.000 ⁽²⁾	5.000 ⁽²⁾
	PU (complexe aluminium multicouche)	3.000 ⁽²⁾	5.000 ⁽²⁾
	EPS (nu)	3.000 ⁽²⁾	5.000 ⁽²⁾
Pare-vapeur aluminium (face supérieure)	PU (voile de verre minéralisé)	3.000 ⁽²⁾	5.000 ⁽²⁾
	PU (complexe aluminium multicouche)	3.000 ⁽²⁾	5.000 ⁽²⁾

⁽¹⁾ : Par « Support », on entend le matériau sur lequel la colle est appliquée en contact direct.
⁽²⁾ : Cette valeur a été écartée volontairement par le Titulaire d'agrément.
⁽³⁾ : Le support est de classe de risque 3, conformément à la STS 04-6.

Les valeurs obtenues tiennent compte de l'effet de la charge au vent avec une période de retour de 25 ans tel que décrit dans le Feuillelet d'Information UBA^{tc} n°2012/02 : « L'action du vent sur les toitures plates conformément à la norme sur l'action du vent NBN EN 1991 1-4 ».

Ces valeurs de calculs doivent être comparées aux valeurs de calcul pour chaque couche composant le système complet de la toiture plate (notamment en se référant aux valeurs forfaitaires de la NIT 215 et/ou aux ATG pour les composants concernés). La valeur de calcul la plus basse sera prise en compte.

D'autres mesures de précaution de pose sont à prendre en compte :

- Les effets du vent à prendre en considération doivent être calculés dans le cadre d'une étude préalable de la localisation, de la forme et des dimensions de la construction et des zones de répartition sur la surface de toiture, comme indiqué dans le Feuillelet d'information UBA^{tc} n°2012/02 ;
- Si la toiture requiert une résistance au vent supplémentaire, il convient de prévoir un lestage temporaire ou non (gravier roulé, dalles, ...) ; ou l'utilisation de fixations mécaniques des étanchéités qui permettent de reprendre l'ensemble des charges au vent.

6 Performances

Les résultats des essais au vent de la colle synthétique à froid COLTACK EVOLUTION 750 ont été déterminés et sont repris dans le Tableau 5 du § 6.1.

Les résultats des essais de résistance au pelage sur support de la colle synthétique à froid COLTACK EVOLUTION 750 ont été déterminés et sont repris dans le Tableau 6 du § 6.2.

Dans la colonne « UBAtc » sont repris les critères d'acceptation fixés par l'asbl UBAtc.

Le respect de ces critères est vérifié lors des différents contrôles réalisés et fait partie de la certification produit.

6.1 Résistance au vent

Les essais furent réalisés selon le Guide d'agrément ATG – « Colles Synthétiques – Isolant pour toitures plates » (UBAtc, 2020, § 4.9).

Tableau 5 – Colles synthétique à froid COLTACK EVOLUTION 750

Support ⁽¹⁾ et couches sous-jacentes	Isolant		Étanchéité		Essai évalué
	Type (finition de la face inférieure)	Fixation	Type	Fixation	
Panneau multipléx + vernis d'adhérence + pare-vapeur aluminium (finition supérieure) autocollant	PU (voile de verre minéralisé)	En adhérence partielle à l'aide de la colle COLTACK EVOLUTION 750 (cartouche) (4 cordons / m _{largeur})	Étanchéité bitumineuse bicouche	Autocollante	Résultat de l'essai = 10.000 Pa Pas de rupture
Panneau multipléx + vernis d'adhérence + pare-vapeur aluminium (finition supérieure) autocollant	PU (complexe aluminium multicouche)	En adhérence partielle à l'aide de la colle COLTACK EVOLUTION 750 (bonbonne) (3 cordons / m _{largeur})	Étanchéité bitumineuse bicouche	Autocollante	Résultat de l'essai = 6.500 Pa Rompt à 7.000 Pa par : - Rupture dans la colle
Tôle d'acier profilée + vernis d'adhérence + pare-vapeur aluminium (finition supérieure) autocollant	PU (complexe aluminium multicouche)	En adhérence partielle à l'aide de la colle COLTACK EVOLUTION 750 (bonbonne) (3 cordons / m _{largeur})	Étanchéité bitumineuse bicouche	Autocollante	Résultat de l'essai = 4.500 Pa Rompt à 5.000 Pa par : - Rupture dans la colle
Panneau multipléx + vernis d'adhérence + pare-vapeur aluminium (finition supérieure) autocollant	PU (complexe aluminium multicouche)	En adhérence partielle à l'aide de la colle COLTACK EVOLUTION 750 (bonbonne) (4 cordons / m _{largeur})	Étanchéité bitumineuse bicouche	Autocollante	Résultat de l'essai = 9.500 Pa Rompt à 10.000 Pa par : - Rupture partielle dans la colle - Rupture partielle entre la colle et le pare-vapeur
Panneau multipléx + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux autocollant	EPS (nu)	En adhérence partielle à l'aide de la colle COLTACK EVOLUTION 750 (cartouche) (4 cordons / m _{largeur})	Étanchéité bitumineuse bicouche	Autocollante	Résultat de l'essai = 10.000 Pa Pas de rupture
Panneau multipléx + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux autocollant	EPS (nu)	En adhérence partielle à l'aide de la colle COLTACK EVOLUTION 750 (bonbonne) (3 cordons / m _{largeur})	Étanchéité bitumineuse bicouche	Autocollante	Résultat de l'essai = 5.500 Pa Rompt à 6.000 Pa par : - Rupture partielle dans la colle - Rupture partielle entre la colle et le pare-vapeur Rupture partielle entre la colle et l'isolant
Panneau multipléx + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux autocollant	EPS (nu)	En adhérence partielle à l'aide de la colle COLTACK EVOLUTION 750 (bonbonne) (4 cordons / m _{largeur})	Étanchéité bitumineuse bicouche	Autocollante	Résultat de l'essai = 10.000 Pa Pas de rupture

⁽¹⁾ : Par « Support », on entend le matériau sur lequel la colle est appliquée en contact direct.

6.2 Résistance à la traction

Les essais furent réalisés selon le Guide d'agrément ATG – « Colles Synthétiques – Isolant Pour Toitures Plates » (UBAtc, 2020, § 4.8).

Tableau 6 – Colles synthétiques à froid COLTACK EVOLUTION 750

Système testé	Critère UBAtc	Résultat des essais externes ⁽⁴⁾
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux autocollant + colle COLTACK EVOLUTION 750 (cartouche) + isolant PU (voile de verre bitumé) ⁽²⁾ Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(3)}$	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux autocollant + colle COLTACK EVOLUTION 750 (cartouche) + isolant PU (voile de verre minéralisé) ⁽²⁾ Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(3)}$	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux autocollant + colle COLTACK EVOLUTION 750 (cartouche) + isolant PU (complexe aluminium multicouche) ⁽²⁾ Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(3)}$	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux autocollant + colle COLTACK EVOLUTION 750 (cartouche) + isolant EPS (nu) ⁽²⁾ Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(3)}$	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur aluminium (finition supérieure) autocollant + colle COLTACK EVOLUTION 750 (cartouche) + isolant PU (voile de verre minéralisé) ⁽²⁾ Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(3)}$	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur aluminium (finition supérieure) autocollant + colle COLTACK EVOLUTION 750 (cartouche) + isolant PU (complexe aluminium multicouche) ⁽²⁾ Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(3)}$	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux autocollant + colle COLTACK EVOLUTION 750 (bonbonne) + isolant PU (voile de verre bitumé) ⁽²⁾ Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(3)}$	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux autocollant + colle COLTACK EVOLUTION 750 (bonbonne) + isolant PU (voile de verre minéralisé) ⁽²⁾ Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(3)}$	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux autocollant + colle COLTACK EVOLUTION 750 (bonbonne) + isolant PU (complexe aluminium multicouche) ⁽²⁾ Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(3)}$	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux autocollant + colle COLTACK EVOLUTION 50 (bonbonne) + isolant EPS (nu) ⁽²⁾ Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(3)}$	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur aluminium (finition supérieure) autocollant + colle COLTACK EVOLUTION 750 (bonbonne) + isolant PU (voile de verre minéralisé) ⁽²⁾ Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(3)}$	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur aluminium (finition supérieure) autocollant + colle COLTACK EVOLUTION 750 (bonbonne) + isolant PU (complexe aluminium multicouche) ⁽²⁾ Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(3)}$	X

⁽¹⁾ : Ces valeurs sont les résultats des essais. Les valeurs de calcul de la résistance au vent à utiliser sont mentionnées dans le Tableau 4.

⁽²⁾ : Finition de la face inférieure de l'isolant.

⁽³⁾ : Par rapport à la mesure de résistance à la traction initiale.

⁽⁴⁾ : X = évalué et conforme au critère (dans le cas contraire la valeur d'essai est mentionnée).

7 Conditions

- A. Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au système mentionné dans la page de garde de cet Agrément Technique.
- A. Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au système mentionné dans la page de garde de cet Agrément Technique.
- B. Seuls le Titulaire d'agrément et, le cas échéant, le Distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'Agrément Technique.
- C. Le Titulaire d'agrément et, le cas échéant, le Distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBA_{tc}, de son logo, de la marque ATG, de l'Agrément Technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- D. Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le Titulaire d'agrément, le Distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du système, traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.
- E. Le Titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBA_{tc}, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBA_{tc}, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.
- F. L'Agrément Technique a été élaboré sur base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du système. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du système, tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G. Les droits de propriété intellectuelle concernant l'Agrément Technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBA_{tc}.
- H. Les références à l'Agrément Technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG xxx) et du délai de validité.
- I. L'UBA_{tc}, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du Titulaire d'agrément ou du Distributeur, des dispositions de l'article 7.

Cet Agrément Technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'Opérateur d'Agrément, BCCA, et sur base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé « TOITURES », accordé le 12 avril 2022.

Par ailleurs, l'Opérateur de Certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 16 août 2022.

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

Pour l'Opérateur d'Agrément et de certification


Eric Winnepenninckx,
Secrétaire général


Benny de Blaere,
Directeur


Olivier Delbrouck,
Directeur général

L'Agrément Technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément Technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de Certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément Technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.butgb-ubac.be).

La version la plus récente de l'Agrément Technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.



l'UBAtc asbl est notifié par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :



European Organisation for Technical Assessment

www.eota.eu



Union européenne pour l'Agrément Technique
dans la construction

www.ueatc.eu



World Federation of Technical Assessment
Organisations

www.wftao.com